



# AUGMENTER LA PENSION ALIMENTAIRE CAR FRAIS AUGMENTENT AVEC L AGE

Par **NADINELAURIE**, le **09/11/2013** à **19:35**

bonjour

mon ex mari me verse une pension alimentaire de 227 EUROS pour ma fille de 16 ANS. il ne l'a prise à son domicile qu'une seule fois durant plus de 10 ANS, donc aucun respect du droit de visite et d'hébergement et de plus maintenant ma fille travaille en apprentissage, donc plus de vacances durant 1 an.

elle vient de rentrer au CFA coiffure.

cout du materiel prof PRESQUE 1000 EUROS.

plus internat 56 euros la semaine , une fois par mois. Plus frais scolaire trimestre 100 euros.

J'ai du racheter des vetements pour travailler chez l'employeur.

Je vais l'inscrire à l'auto ecole 1200 euros conduite accompagnée. afin qu'à 18 ANS elle puisse passer son permis et trouver un travail chez un coiffeur, apres son cap .

aujourd'hui je l'emmene tous les matins chez l'employeur et je retourne la chercher tous les soirs (par jours 35 KM par jours) .

JE GAGNE EN MOYENNE 1200 EUROS en ayant à charge mon frère handicapé et ma fille de 16 ANS.

LUI EST MARIE ; il gagne 1800 EUROS et elle aussi. IL NE VERSE QUE LA PENSION ALIMENTAIRE CAR IL ESTIME QUE CA COMPREND TOUT . IL NE DONNE AUCUN ARGENT DE POCHE POUR MA FILLE, RIEN.

MA QUESTION : AVEC TOUS CES FRAIS SUPPLEMENTAIRES CAR MA FILLE GRANDIT ET ELLE A DROIT A UNE CHANCE DE COMMENCER POSITIVEMENT DANS LA VIE POUR SON AVENIR, LE TRIBUNAL PEUT IL ME DONNER RAISON POUR AUGMENTER LA PENSION ALIMENTAIRE OU ME DIRE QUE POUR MA FILLE C EST UN LUXE ET IL N EST PAS NECESSAIRE DE PASSER SON PERMIS, .....depuis 13 ANS j'ai DU ALLER AU TRIBUNAL 3 FOIS afin que la pension alimentaire soit augmentée car il refusait toujours de nous aider.

SON PERE REFUSE ENCORE DE NOUS AIDER . MERCI DE VOTRE REPONSE